



COMMISSION FUTSAL

RÉUNION N°5

Réunion du : Jeudi 25 avril 2024

À : 18h30

Présidence : M. FACHTALI Mustapha

Présents : Mohamed MEGUEDMI, Sami OUHLACI, Olivier HERMINE,
Pierre-Yves BERNIER (CTD DAP)

Invités :

Excusé(s) : Mustapha FACHTALI, Romain RAMBICUR

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance



La commission passe à l'ordre du jour suivant :

- Suivi des compétitions
- Temps d'échanges avec les clubs

SUIVI DES COMPETITIONS

D1 FUTSAL

La commission valide les résultats des journées :

- N°15 exceptée la rencontre AS FORCALQUIER 3 – AFC Ste TULLE PIERREVERT 2.
- N°16

COUPE FUTSAL DES ALPES

Tirage au sort des 1/2 Finales, effectué en présence du Vice-président du DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL, Mr Thierry BALLAND, la présidente du club de AFC STE TULLE Mme Chantal MAILLET, et Sandy AUDEMAR, agent de développement du district.

- **Match n°1 : SEYNES LES ALPES - MVR FUTSAL**
- **Match n°2 : AFC STE TULLE - AS FORCALQUIER**

Les rencontres auront lieu le Mercredi 15 Mai à 19h30, sauf accord des clubs pour déplacer cette rencontre.

REGLEMENTS

Suite au temps d'échanges avec les représentants des clubs, la commission propose au comité directeur l'aménagement du règlement.

REPORT DE MATCH

<i>Demandeur</i>	<i>Match</i>	<i>Date initiale</i>	<i>Horaire initial</i>	<i>Nouvelle date</i>	<i>Nouvel horaire</i>	<i>Remarque</i>



TEMPS D'ÉCHANGES

Bilan

- Bilan du championnat réalisé avec les clubs.
- Projection de la saison prochaine avec les accords trouvés pour les points suivants :
 - Organisation en une salle phase Aller-retour si 12 équipes
 - Organisation en 2 poules si 13 équipes.
 - Gestion du calendrier sur 3 semaines avec 2 matchs et un créneau prioritaire donné par chaque club.
- En annexe, la synthèse des échanges.

INFORMATIONS DIVERSES

Guide interactif de la pratique futsal

Un guide à destination des clubs futsal ou classique ayant un projet de création de section futsal est mis à disposition par la FFF. Une communication est faite auprès des clubs.

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_guide_section_loisirs_club_2022_interactif_futsal_vf.pdf

COURRIERS RECUS

- RAS

PROCHAINE RÉUNION

- A définir

Représentant Commission Futsal

Mustapha FACHTALI

Le Secrétaire de séance

Olivier HERMINE



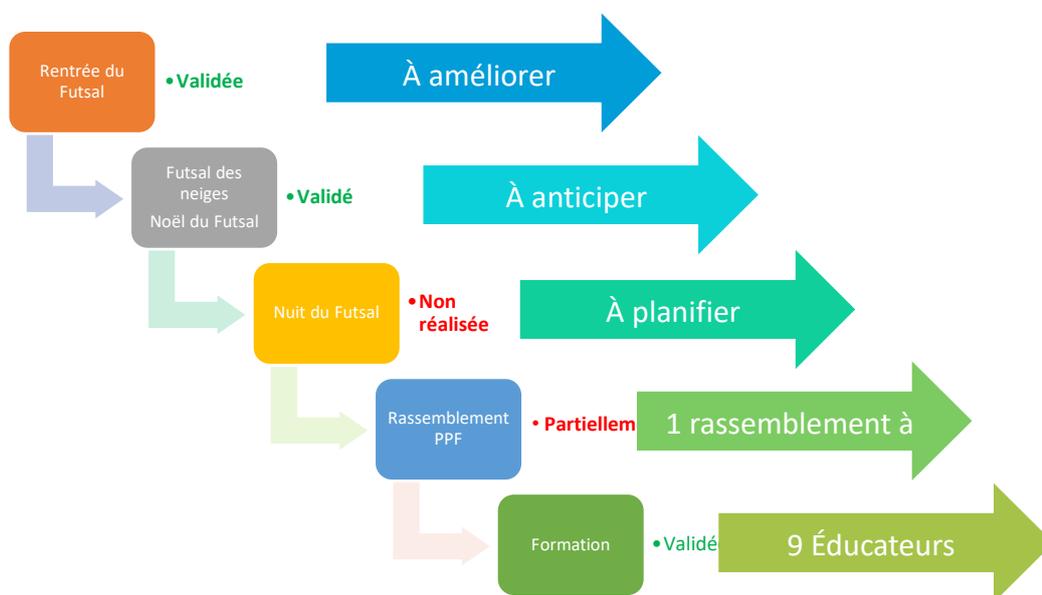
ANNEXE



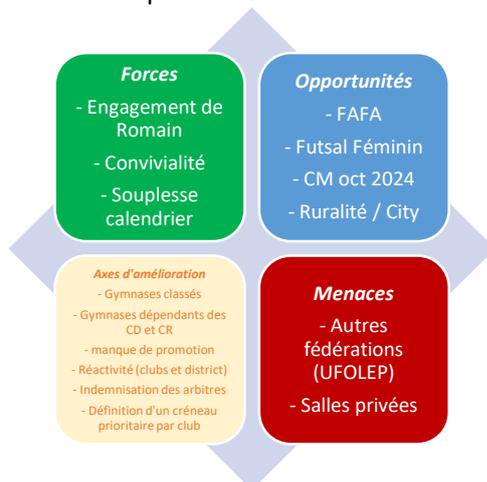
FUTSAL Temps d'échanges avec les clubs Synthèse de juin 2023

TEMPS 1 : BILAN DE LA SAISON FUTSAL

Bilan sur les actions prévues



Bilan sur le championnat avec paroles aux clubs



TEMPS 2 : MODALITES DU CHAMPIONNAT D1 FUTSAL SENIORS

Comment assouplir le fonctionnement pour obtenir l'adhésion des clubs ?

Les dispositions suivantes ont été demandées et acceptées :

- **Engagement des équipes** : Jusqu'au 15 août
- **Calendrier** : Le calendrier général ok pour date de début et fin. Fonctionnement en 3 semaines pour 2 journées. C'est-à-dire que les clubs ont 21 jours pour jouer les deux matchs programmés. Pas de report possible en dehors de ces 21 jours.
Les matchs peuvent se jouer du lundi au samedi (Soit 18 jours pour jouer deux rencontres).
 - Le calendrier général du district indiquera la fin des 21 jours.
 - Le calendrier publié (site du district – footclubs) indiquera par défaut le créneau prioritaire du club (saisi lors de l'engagement sur footclubs) et le plutôt au sein de la tranche de 21 jours.

Utilisation de footclubs pour annoncer la date officielle au district et la confirmer au club adverse.

Report possible jusqu'à 24h avant.

➤ Formule

Une poule unique mise en place pour 6 à 10 équipes.

Une coupe est proposée en incluant uniquement les équipes « 1 » des clubs. Les équipes d'un même club se rencontrent dès le 1^{er} tour.

Un total de 22 à 25 journées serait donc proposé (20 à 22 en championnat + 2 à 3 en coupe).

Le règlement actuel est maintenu pour la qualification des joueurs.



Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les équipes se rencontrent - Visibilité d'un vrai championnat - Planification des rencontres sur la saison 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème FMI lorsque plusieurs équipes du même club - Problématique du championnat pour faire jouer les rencontres entre équipes du même club en début de championnat.

- **Licence** : Licence futsal obligatoire
- **Arbitrage (non entériné, le CD tranchera)** : Les arbitres veulent imposer 2 officiels. Les clubs souhaitent un seul officiel avec obligation de former à minima un dirigeant lors de la rentrée du futsal.
- **Communication** :
Afin de permettre une meilleure communication et un suivi du responsable du championnat, un groupe whats'app sera créer entre les référents d'équipe.
- **Projection d'équipes** :
 - AFC Ste TULLE PIERREVERT : 2 équipes
 - MVR FUTSAL : 1 équipe, 2^{ème} équipe possible
 - FUTSAL DIGNOIS : 0 équipe
 - USB SEYNE : 1 équipe
 - GAP FUTSAL UNITED : 1 équipe à confirmer
 - ALLOS / St ANDRE DES ALPES : 2 équipes
 - BANON ES : 2 équipes
 - SC VINON : 1 équipe
 - AS FORCALQUIER : 1 équipe



- OBSC : 1 équipe
Soit 12 équipes potentielles.

TEMPS 3 : JEUNES

U18 Futsal

Proposition d'un championnat U18 Futsal (U18, U17, U16 en licence libre ou futsal) pour les clubs n'ayant pas beaucoup d'effectif.

U15 Futsal

Proposition d'un championnat U15 Futsal (U15, U14, + 3 joueurs U13 en licence libre ou futsal) sous format plateau (afin de limiter le nombre de gymnase) mais avec championnat- (2 rencontres par plateau). Si date libre au calendrier général les clubs seront libres d'organiser des rencontres en foot à 8.

Foot éducatif

2 demandes existent.

Voici les offres de pratique possibles pour ces équipes en respectant les catégories du foot éducatif :

- ➞ Intégration lors des plateaux du futsal des neiges
- ➞ Proposition de dates spécifiques de manière régulière en U11/U13 (1 par mois) et engagement des clubs + intégration des clubs spécifiques (MVR Futsal et Futsal Dignois sont intéressés).
- ➞ Accueil de plateau classique en format futsal avec des clubs libres. Ces plateaux seront annoncés à l'avance.

Nécessité de faire l'engagement des équipes concernées à travers le logiciel FAL depuis Footclubs.

TEMPS 4 : EVENEMENTS

Proposition d'un tournoi futsal pour clore la saison.

Mise en place des actions FFF : Rentrée du futsal, Futsal de Noël (foot éducatif) en lien avec le futsal des neiges, Coupe nationale.

